

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Délibération n° 2025-07-03

Point 3.1 : Projet d'ouverture d'une formation par apprentissage

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 86-640 du 14 mars 1986, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de certaines écoles d'ingénieur,
Vu le décret n°2022-1474 du 24 novembre 2022, portant création de l'Université de Rennes et approbation de ses statuts,
Vu l'avis favorable à l'unanimité, pris lors du CSA le 1^{er} juillet 2025

Le Conseil d'Administration prend connaissance du projet d'ouverture de la formation d'ingénieur ENSCR à la voie d'apprentissage.

Le projet d'ouverture d'une formation par apprentissage est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 21

Présents : 18

Représentés : 3

Votes :

Refus de participer au vote :

Abstention : 1

Contre : 4

Pour : 16

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) en annexe au présent extrait : Présentation du projet d'élaboration d'une formation par apprentissage

Extrait envoyé à la Rectrice Chancelière des Universités le
